



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 15 mars 2011

Compte rendu affiché le : 23 mars 2011

Date de la convocation : 4 mars 2011

Nombre de délégués :	31	Nombre de délégués concernés :	31
En exercice :	31	En exercice :	31
Présents :	25	Présents :	25
Votants :	26	Votants :	26

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Tardy F, Gros R, Louat R, Vocanson E,

CCFL : Gonon P, Rousset L, Séon M, Bruyère C,

CCHL: Bonnard J C, Bruyas J M, Berne M, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F

SEM : Thizy G (2)

Autres communes: Reynard R, Piot M, Grange M, Bouchut O, Toinon D, Bruyas B, Pallandre A, Laval D,

Secrétaire de séance : Rousset L

Excusés : Boudier J P, Vincent G, Guyot P,

N°294 Objet – Demande de subvention pour les opérations de réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau LB qui se divisera en plusieurs tranches d'étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation sur la base de 14 installations classées points noirs chacune, sur le bassin versant Coise. Les tranches seront déposées en mars, en avril, en mai et en juin 2011. Chacune des tranches représenteront un montant total plafonné à 106 400 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières de de l'Agence de l'Eau LB pour quatre tranches de travaux qui concerne le bassin versant Coise.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 15 mars 2011

Le Président
Jean Yves Charbonnier